



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

RÈGLEMENT 352-16

Modifiant le règlement 309-09 « Décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

ATTENDU qu'avis de motion a été régulièrement donné par M. le conseiller Michel Roy à la séance du 2 mai 2016;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. le conseiller Michel Roy, appuyé par M. le conseiller Martin Cournoyer et résolu qu'un règlement portant le numéro 352-16 soit adopté, et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

Le conseil décrète ce qui suit :

1. L'article 2 du règlement 309-09 est remplacé par le suivant :
À compter du 1^{er} août 2016 est imposé sur la fourniture d'un service téléphonique, une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0.46\$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.
2. Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la Gazette officielle du Québec.
3. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Adopté à l'unanimité.

Jean-François Villiard
Maire

Michel St-Martin
Directeur général
Secrétaire-trésorier



Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné que :

Le conseil municipal à une séance ordinaire tenue le 6 juin 2016, a adopté le règlement 352-16 modifiant le règlement 309-09 « Décrétant l'imposition d'une taxe aux fins du financement des centres d'urgence 9-1-1 ».

Ce règlement est déposé au bureau municipal, au 517 rang Sud à Sainte-Victoire-de-Sorel où toute personne intéressée peut en prendre connaissance pendant les heures régulières du bureau.

Donné à Sainte-Victoire-de-Sorel, ce 7 juin 2016.



Michel St-Martin
Directeur général
Secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussigné, Michel St-Martin, directeur général de la Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel certifie sur mon serment d'office, avoir publié l'avis ci-haut en affichant 1 copie à chacun des 2 endroits désignés par le conseil ce 7 juin 2016 entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 7 juin 2016.



Michel St-Martin
Directeur général
Secrétaire-trésorier

Municipalité de Sainte-Victoire-de-Sorel
517, rang Sud

Sainte-Victoire-de-Sorel (Québec) J0G 1T0

Téléphone : 450 782-3111/Télécopieur : 450 782-2687/www.saintevoireresorel.qc.ca